

Cerfs - Soutien des prix de la viande

Encourager la commercialisation de la viande de cerf local.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/OCEF/éleveur.

Être à jour de ses cotisations à l'EDEC.

Versement d'un complément de prix à l'éleveur en fonction du type de carcasse abattue (Classe A et Classe 1) : montant de la prime (225 F/kg réssuyé) pour les carcasses abattues à l'OCEF.

Pièces justificatives à fournir

- Document à remplir avec l'EDEC

[Attestation cerfs - Convention OCEF_EDEC 2024.docx](#) (55.68 Ko)

- État d'abattage fourni par l'OCEF
- RIB (pour la 1^{ère} demande)

Conditions à remplir

Cerfs capturé et élevés pendant une période de 3 mois minimum. Abattage en prestation de services OCEF

Date limite de reception : 13 décembre 2024

Céline MARCHAL

Chargée de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc